



Monsieur Guillaume LEFORESTIER
 Secrétaire général
 METTL
 Arche Sud
 92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Paris, le 18 juin 2026

N/Réf : ZN/LJ/26048

Objet : Exécution 2025 de la masse salariale et exigences de FO pour 2026

Monsieur le Secrétaire général,

la FEETS-FO souhaite vous alerter solennellement sur les enseignements préoccupants de l'exécution budgétaire 2025 du pôle ministériel, s'agissant de la masse salariale.

La note d'exécution budgétaire 2025 de la Cour des Comptes relative à la mission « Écologie, développement et mobilités durables », ainsi que les travaux parlementaires de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale relatifs aux résultats de la gestion 2025, confirment une nouvelle sous-consommation substantielle des crédits de personnel. Sur le programme 217, 2 872,05 M€ ont été consommés pour 2 921,98 M€ disponibles, soit un taux d'exécution de 98,3 %. Il est à noter que ce taux est inférieur à celui de 2024 et que le solde de gestion 2025 atteint 38,1 M€.

Cette situation ne peut être regardée comme un simple aléa technique de fin de gestion. Elle s'inscrit dans une continuité préoccupante : depuis 2017, les restitutions de masse salariale se répètent (atteignant environ 250 M€ en cumulé), tandis que les agents se voient opposer l'insuffisance des marges budgétaires pour justifier l'indigence des mesures catégorielles et la stagnation de leur situation indiciaire.

La contradiction a été particulièrement manifeste en 2025. Lors de la réunion catégorielle du 10 juin, les mesures présentées par l'administration se sont révélées dérisoires : de l'ordre de 50 € bruts annuels en moyenne par agent, avec de nombreux agents exclus de toute revalorisation. Dans le même temps, l'enveloppe du complément indemnitaire annuel est demeurée identique alors même que le nombre d'agents éligibles augmentait, conduisant mécaniquement à des baisses moyennes de montants individuels. Une telle situation, dénoncée par FO, est incompréhensible alors que des crédits de masse salariale demeuraient disponibles.

Cette austérité n'est pas sans effet sur le fonctionnement des services. Elle se traduit par des recrutements différés ou empêchés, des vacances de postes prolongées, une charge de travail accrue pour les collectifs en place et une perte d'attractivité du pôle ministériel. Lors du dernier comité de suivi des lignes directrices de gestion mobilité, la FEETS-FO a alerté sur les obstacles budgétaires compromettant des mobilités et sur l'opacité des arbitrages rendus pour le choix des recrutements externes.

La FEETS-FO ne peut accepter que la masse salariale soit pilotée comme une variable d'ajustement budgétaire, au détriment de la reconnaissance des agents, de la continuité du service public et de la construction des parcours. Et ce dans un contexte d'émiettement des zones de gouvernances budgétaires rendant tout ajustement ni optimisation globale possible.

Cette situation est d'autant moins acceptable que, dans le même temps, les écarts se creusent entre certains corps dits d'encadrement supérieur, pour qui les revalorisations indiciaires et indemnitaires ont été particulièrement marquées ces dernières années, et le reste des agents.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
 46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

🌐 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20

📠 01 48 24 38 32



Dans ce contexte, les années 2026 et 2027 doivent marquer une rupture.

La FEETS-FO demande en premier lieu que le pôle ministériel se fixe un objectif clair, assumé et vérifiable de pleine consommation de la masse salariale en 2026. Le titre 2 doit être mobilisé au service de la reconnaissance de l'investissement des agents, de l'attractivité du pôle ministériel, de la fidélisation des compétences et de la maximisation des mobilités.

La FEETS-FO demande en second lieu que, compte tenu des restitutions massives constatées depuis 2017, l'équivalent de la masse salariale non consommée en 2025 soit consacré à des mesures catégorielles de compensation au bénéfice des agents et des corps qui n'ont connu aucune revalorisation significative ces dernières années.

A cet effet, nous attendons de la réunion convoquée le 8 juillet prochain qu'elle puisse traiter réellement les enjeux 2026 et les hypothèses de travail pour 2027, ainsi que l'ouverture des discussions relatives à la note de gestion annuelle RIFSEEP. Ces échanges devront porter explicitement sur la pleine consommation de la masse salariale, les mesures catégorielles de compensation intégrant en particulier la mise en œuvre des plans de requalification prévus à l'agenda social ministériel, et la recherche de la maximisation des mobilités et des recrutements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire général



Zaïnil NIZARALY

